17e ANNÉE. — N° 34. 20 CENTIMES LE NUMÉRO SAMEDI, 24 MARS 1877.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 24 Mars.

On sait que le protocole, tel qu'il avait été transmis au prince Gortschakoff, après avoir été élaboré par lord Derby et le comte Schouvaloff, est revenu de Saint-Pétersbourg avec quelques modifications. Cela résulte d'une communication faite par lord Derby à la Chambre des lords, et que nous avons fait connaître mardi dernier. On croit qu'il n'y a pas trop à s'inquiéter de ce retard, les modifications demandées ne devant pas soulever des difficultés insurmontables.

Ce qui est plus intéressant, c'est que la Russie aurait déclaré qu'elle ne peut démobiliser son armée du Sud qu'à trois conditions : la signature du protocole, la conclusion de la paix entre la Turquie et le Montenégro et la démobilisation des forces de la Turquie. La première condition est facile à réaliser; la seconde paraît être en ce moment en bonne voie d'accomplissement. Il est plus difficile de se prononcer sur troisième.

La presse anglaise est d'ailleurs unanime à recommander la plus extrême modération.

Malheureusement on ne peut jamais avoir qu'une confiance restreinte dans la volonté, sinon dans les intentions du gouvernement du sultan. C'est ainsi que, si on s'en rapportait au discours du sultan, à l'ouverture du premier Parlement ottoman, on devrait penser qu'il s'ouvre pour ce malheureux pays, une ère de réformes sincères, sincèrement appliquées. Mais on a trop appris qu'en Turquie, plus encore qu'ailleurs, il y a loin des paroles aux actes. De ce discours, on ne doit, pour le moment, retenir que deux points, l'espérance d'une paix prochaine avec le Montenégro, et la promesse, entourée pourtant comme toujours de certaines restrictions, de mettre à exécution les vœux des puissances formulés dans la Conférence de Constantinople.

On peut donc dire maintenant que si la paix était, il y a huit jours, entre les mains de l'Angleterre, elle est ajourd'hui entre les mains de la Turquie.

Le texte du discours du sultan transmis par le télégraphe était, parait-il incomplet. Il y a notamment quelques phrases où le sultan parle de la Conférence qui méritaient assurément d'être signalées, et qui pourtant avaient été complètement omises. Voici ces passages du discours impérial :

« Le désaccord réside plutôt dans » la forme et les procédés d'application » que dans le fond même de la » question. Tous mes efforts seront » consacrés à perfectionner les pro- » grès réalisés dans la situation de » l'empire et dans toutes les bran- » ches de l'administration, mais je » considère comme un de mes plus » grands devoirs celui d'écarter » toute cause pouvant porter at- » teinte à la dignité et à l'indépen- » dance de mon empire. Je remets » au temps le soin de prouver la » loyauté de mes intentions con- » ciliantes. »

Il ne semble donc pas que depuis la séparation de la Conférence, les dispositions de la Turquie aient été en rien modifiées.

Quand le télégraphe se conduit aussi légèrement à l'égard du sultan, il n'est pas étonnant qu'il fasse aux délégués montenégrins des farces aussi abominables que celles qui sont signalées. On annonce, en effet, que deux fois ces malheureux délégués ont reçu de cette ligne des télégrammes indéchiffrables. Espérons qu'ils seront plus heureux la troisième fois, et qu'ils connaîtront enfin les intentions définitives du prince Nikita.

La dépêche suivante a été adressée au *Journal des Débats :*

Londres, 21 mars, 1 h. 55 m.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui pour délibérer sur le contre-projet de la Russie. Les modifications qui y sont contenues, quoique importantes, ne sont pas considérées comme essentielles, ni par conséquent comme étant de nature à compromettre le succès définitif. La difficulté est de savoir si le cabinet anglais se contentera de l'esprit qui anime le gouvernement russe (lequel fait du protocole le gage de la paix), sans aucun engagement écrit au sujet du désarmement.

» La nouvelle relative à une dépêche russe qui aurait promis le désarmement, promesse qui devait être annexée au protocole, est dénuée de tout fondement. Il n'a jamais été question de demander à la Russie de démobiliser avant le désarmement effectif de la Turquie.

En résumé, la situation paraît moins bonne que la semaine dernière, sans toutefois fournir des motifs précis d'inquiétude.

Plusieurs journaux bonapartistes répètent depuis quelques jours, sur la foi de la *Nation*, qu'il n'y a eu sous le second Empire qu'une seule demande en autorisation de poursuites présentées au Corps législatif, au mois de janvier 1870, contre M. Rochefort.

La chose n'aurait rien de bien surprenant. Le Corps législatif de l'Empire ayant été à peu près exclusivement composé de candidats officiels jusqu'en 1869, on conçoit que le gouvernement d'alors n'ait pas eu à exercer de poursuite politique contre ses plus fidèles serviteurs.

Toutefois la *Nation* oublie que dès les premières années de l'Empire il s'est trouvé un jour où il n'y avait au Corps législatif QU'UNE VOIX OPPOSANTE et où cette voix a paru assez gênante pour qu'on demandât et qu'on obtînt l'autorisation d'enlever ce député à son siége législatif.

Nous voulons parler de la demande en autorisation de poursuites contre M. de Montalembert, à l'occasion d'une lettre privée qui avait été publiée sans son asso[illegible]

[redacted]

l'élection de M. Mestreau dans l'arrondissement de Marennes a été déposé à la Chambre des Députés. Ce rapport conclut à la validation. On comprend sans peine qu'il ne soit pas du goût des bonapartistes, pour lesquels le département de la Charente-Inférieure est une sorte de propriété électorale dont ils ne sauraient se consoler de se voir dépouillés. L'élection de M. Dufaure leur avait causé la plus désagréable des surprises; l'élection de M. Mestreau a augmenté leur indignation et leur colère. Aussi se préparaient-ils, s'il faut en croire la chronique parlementaire, à diriger une attaque bien nourrie contre l'œuvre de la commission. Nous n'avons aucune inquiétude sur les résultats de cette nouvelle campagne. En admettant les hypothèses les moins favorables à sa cause, M. Mestreau a obtenu une majorité absolue de 417 voix et une majorité relative de 832 voix. Son concurrent malheureux, M. Omer Charlet, a donc été obligé de rechercher avec un soin minutieux toutes les prétendues irrégularités qui auraient pu fausser les résultats du scrutin. S'il en a trouvé un grand nombre, il n'est pas besoin de le dire. Les bonapartistes ont un talent particulier pour ce genre de découvertes : ils sont tellement habitués à la candidature officielle qu'ils croient la reconnaître partout, et que là où elle n'a jamais existé, il leur semble encore en distinguer quelques traits, invisibles aux yeux du vulgaire, mais qui frappent tout de suite leur regard exercé. C'est ainsi qu'il leur a été impossible de se persuader que les huîtres de Marennes étaient restées absolument étrangères au succès de M. Mestreau. N'étaient-elles pas, sous l'Empire, des agents excellents? N'avaient-elles pas donné à M. Rouxin, qui leur devait un siége à la Chambre des députés, une heure de célébrité ?

(*Journal des Débats*).

La Voirie rurale.

La discussion du Sénat sur la première partie du Code rural relative aux chemins ruraux, ne soulèvera certainement aucune tempête, et sera peut être dédaignée par les fortes têtes de la politique. Elle n'en sera pas moins bien accueillie par le pays, qui commence à être blasé sur les séances à grand spectacle, et qui, à tout ce bruit qui se fait autour des questions qui passionnent les partis plus que lui-même, préfère ces sages débats, où sont en jeu ses intérêts les plus directs, ses intérêts de chaque jour.

La présentation seule de ce projet de Code rural en l'an 1877, sous la troisième République française, est d'ailleurs un enseignement qui a son prix et qui mérite d'être médité.

Avant même que nous n'ayons un Code civil, l'ancienne monarchie, celle d'avant 89, songeait à nous donner un Code rural.

Non-seulement la Révolution qui éclata quelques années plus tard ne remplit pas ce vœu, ne réalisa pas ce progrès; mais les événements qui en furent la suite l'ajournèrent si bien, malgré le bon vouloir certain, mais impuissant, des diverses Assemblées qui se succédèrent en France, qu'aujourd'hui encore nous n'avons pas de Code rural, et que le Sénat de notre troisième République est appelé à délibérer sur les premiers articles d'une législation que nos pères réclamaient et avaient même préparée il y aura bientôt un siècle. Nous voulons bien croire que la Révolution de 1789 nous a donné d'autres choses; mais elle nous en aurait donné plus encore, y compris le Code rural, si elle n'avait pas été suivie de beaucoup d'autres révolutions, qui jetèrent le pays dans des aventures où ses gouvernants, consuls, empereurs, rois ou assemblées eurent bien d'autres préoccupations que celle d'élaborer et de codifier les lois rurales.

S'occuper d'un Code rural est donc un bon symptôme : c'est presque fermer le temple de Janus de la Révolution, c'est tout au moins dire que notre pays est revenu à de plus calmes travaux, que la politique bruyante, militante, a fait trêve du moins au Sénat, et qu'elle laisse assez de calme et de pacifique loisir à ses membres pour échanger la trompette guerrière contre les pipeaux champêtres.

Paulo majora canamus...

C'est l'idylle après le drame. Que l'idylle soit la bien venue.

Ce n'est pas que cette œuvre n'ait, elle aussi, des difficultés, et même de très-grandes difficultés. La discussion qui s'est engagée sur les articles 2 et 3 l'a bien prouvé; mais ce sont de ces difficultés qui plaisent aux sages, où la passion n'entre pour rien, et où s'exercent, le bon sens, la froide raison, et la prudence bonne conseillère.

Assurer aux communes la propriété de leurs chemins ruraux, la garantir par des règles très-fixes et très-nettement formulées, est sans doute chose excellente; mais il n'y a pas que les communes à considérer, il y a les particuliers, il y a la propriété privée, tout aussi respectable. Ce sont là deux intérêts qu'il ne faut pas sacrifier l'un à l'autre. Sur ce premier point a porté la discussion du Sénat : et cette Assemblée a très-heureusement résolu cette difficulté en établissant, non pas une présomption de possession *a priori* en faveur des communes, comme avait paru le craindre d'abord M. de Gavardie, mais en énumérant les caractères que devra réunir l'affectation à l'usage public d'un chemin pour que ce chemin puisse être considéré comme un chemin rural. Et encore ce caractère même reconnu laisse-t-il entière la question de propriété, que les tribunaux ordinaires seront seuls compétents pour trancher. Pour donner ce sens bien précis et bien limité à l'article 3, il a suffi de lui assigner la place réservée d'abord à l'article 2, et de le faire précéder immédiatement par l'article premier, qui définit le chemin rural, et dont la rédaction n'offrait aucune difficulté.

Ce premier principe établi, le Sénat, a, dans l'article 5, entouré de toutes les garanties nécessaires, tout à la fois au profit des intérêts particuliers et des intérêts communaux, les arrêts de classements des chemins ruraux que devra toujours précéder une enquête, et qui, à la différence des arrêtés de classement des chemins vicinaux, n'auront jamais pour résultat de transférer à la commune la propriété des chemins, et de transformer le droit des riverains en un droit à une indemnité pécuniaire, mais seulement de constater la possession légale de la commune et de lui donner les avantages qui en résultent.

Enfin si les communes, par l'article 11, acquièrent le droit de s'imposer pour l'entretien de leurs chemins ruraux, elles ne pourront jamais y être obligées, et cette dépense sera toujours pour elles une dépense volontaire et facultative. C'est là une disposition des plus sages : et sans laquelle on aurait pu craindre que les chemins ruraux ne vinssent faire concurrence aux chemins vicinaux.

(*Moniteur universel*).

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

LES RÉCOLTES DES VINS

La récolte des vins en 1876 est évaluée à 41,848,000 hectolitres, c'est-à-dire à la moitié de la récolte précédente, qui avait atteint 83,632,000 hectolitres.

Les départements qui ont donné la production la plus élevée en 1876 sont : l'Hérault, 6,465,000 hectolitres; la Charente-Infér., 2,875,000 hectolitres; l'Aude, 2,626,000 hectolitres; la Gironde, 1,961,000 hectolitres; la Charente, 1,730,000 hectolitres; l'Yonne, 1.246,000 hectolitres ; Saône-et-Loire, 1,165,000 hectolitres; la Loire-Inf., 1,091,000 hectolitres; le Puy-de-Dôme, 1,089,000 hectolitres ; la Vienne, 1,024,000 hectolitres; les Pyrénées-Orientales, 978,000 hectolitres; la Côte-d'Or, 936,000 hectolitres, etc.

De 1840 à 1876, les récoltes ont varié comme il suit :

Années.	Hectolitres.
1840	45.486.000
1845	50.140.000
1850	45.266.000
1855	15.175.000
1860	39.588.000
1865	68.924.000
1866	63.917.000
1867	38.869.000
1868	50.109.000
1869	71.376.000
1870	53.538.000
1871	57.084.000
1872	50.528.000
1873	35.770.000
1874	73.146.000
1875	83.632.000
1876	41.848.000

La plus faible récolte du siècle correspond à l'année 1854; l'oïdium sévisait depuis trois ans, et la production totale des vignobles *s'est abaissée à 10,824,000 hectolitres.*

La récolte la plus élevée a été obtenue en 1875; malgré les ravages du phylloxera, les vignes ont produit 83,632,000 hectolitres.

Pour la dernière période décennale 1867-1876, la récolte moyenne est de 53,589,000 hectolitres.

Il ressort du relevé ci-dessus qu'il ne faut point s'étonner du prix élevé des vins au commencement de l'empire. Les agents provocateurs du bonapartisme dans les campagnes, disent que Napoléon III amena (à lui tout seul) la grande hausse des vins. Ce serait simplement grotesque et il faudrait se borner à en rire, si les campagnes du Lot n'avaient pas été trop souvent dupées et exploitées. La seule cause de la hausse fut l'oïdium, dont les ravages terribles réduisirent des QUATRE CINQUIÈMES la récolte en 1854, et des TROIS-QUARTS en 1855, comparativement aux années antérieures. De plus, ce qui motiva en particulier une grande prospérité dans le Lot, c'est que nous fûmes moins atteints par l'oïdium que la plupart des autres départements.

Pour bien montrer, du reste la reconnaissance que le Lot doit à l'empire, il suffit d'examiner les chiffres suivants. En 1854, nous eûmes 60 mille hectolitres de vins, et en 1855 moins de 100 mille hectolitres. En 1875, nous en avons eu 591,433, et en 1876, nous avons encore atteint 352,913. Or, les vins du Lot valaient (premières qualités) 200 fr. par barrique environ en 1854, et 150 fr. environ en 1855. Qu'ont, valu, nos vins de 1875?..... 75 à 100 fr. par barrique pour une récolte NEUF FOIS plus forte que celle de 1854, et SIX FOIS et demi plus forte que 1855. Que valent nos vins de 1876?..... 100 à 125 fr., pour une récolte QUATRE FOIS plus forte qu'en 1854, et TROIS FOIS plus forte qu'en 1855. L'avantage est par conséquent considérable, chiffres en main, pour le temps actuel c'est-à-dire pour le gouvernement actuel.

La vérité est que la cherté de nos vins, il y a vingt ans environ, fut due uniquement à la disette générale des récoltes. Non seulement, les agents bonapartistes mentent sur ce point spécial; en se jouant de la crédulité des paysans. Mais il suffit de jeter un coup d'œil, soit sur la carte des chemins de fer, soit sur la carte des bassins houillers, soit sur les diverses cartes relatives aux usines et manufactures pour constater que le Lot a été l'un des quatre ou cinq départements abandonnés sous l'empire.

Les trois députés bonapartistes du Lot, MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour ont signé l'amendement suivant :

Modifier ainsi le chapitre de secours au ministère de la guerre :

« Article 1er. — Secours à d'anciens » militaires, à leurs veuves ou orphelins » privés de moyens d'existence.

» Elever le crédit à 1,500,000 fr.

» Article 2. — Gratifications de réforme renouvelables à des militaires blessés, » ou devenus infirmes dans des circonstances de guerre, ou de service commandé, et n'ayant pas droit à la pension de retraite.

» Elever le crédit à 2,200,000 fr. »

La France n'a pas besoin de l'intervention des bonapartistes pour soulager les maux qui sont dus à la stupide et effroyable guerre déclarée par Napoléon III à la Prusse. Cette guerre nous a obligé à grossir d'une façon colossale le budget militaire. Il a fallu chercher partout des ressources pour payer les Prussiens, couvrir nos frais, indemniser les départements envahis, préparer et poursuivre la réorganisation de notre armée que l'empire avait perdue, allouer enfin des sommes annuelles, des gratifications et des secours renouvelables aux malheureux paysans et ouvriers blessés ou amputés. Tous les ans, depuis 1871, les représentants de la Nation ont voté ces dernières sommes dans des proportions importantes. Ils ont fait leur devoir, tout leur devoir, n'est-il pas étrange qu'une minorité imperceptible vienne leur déclarer que pourtant ils n'ont pas fait assez ?

Les trois députés bonapartistes du Lot oublient que la politique du gouvernement qu'ils regrettent, a doublé la dette de la France, et que les contribuables sont surchargés de huit cent millions d'impôts en plus, depuis le dernier coup de tête impérial.

Du reste, s'il faut accroître les dépenses, ainsi que le demandent MM. le baron Dufour, de Valon et le comte Murat, il est nécessaire de trouver une recette équivalente et par conséquent de créer un impôt nouveau.

Le surcroît d'argent à distribuer n'arrivant pas tout seul, le demandera-t-on à une aggravation des droits sur les vins, conformément au vote émis, le 15 juillet 1874, par MM. le comte Murat et de Valon? A cette époque, ces deux députés se prononcèrent pour l'établissement d'une quinzaine de millions de nouvelles taxes sur les vins; mais M. Magne, ministre des finances, qui avait proposé ce déplorable projet, fut renversé le jour-même par la majorité qui n'hésita pas à penser que les viticulteurs étaient déjà assez frappés.

Quelle est aujourd'hui la pensée des trois signataires? Ils veulent une dépense ; où prendront-ils la recette pour y faire face? Et si l'Empire était rétabli, où trouverait-on encore la trentaine de millions de liste civile qu'il faudrait à l'Auguste famille du partage de la France ?

La feuille bonapartiste de Cahors contient les lignes suivantes :

Nous avons déploré, après la plupart des journaux non inféodés à la République, que le gouvernement eût choisi pour une nouvelle Exposition universelle une date si rapprochée de celle qui vient d'infliger un si complet fiasco à la République des Etats-Unis. Nous avons mis en opposition l'enthousiasme qui salua l'Exposition universelle de l'Empire et le mauvais vouloir peu dissimulé de la plupart des Etats européens pour celle-ci. Grande colère de notre excellent ami le *Journal du Lot*, qui nous met en demeure de répondre à ses interpellations.

Nous répondrons en deux mots.

Nous persistons à trouver *inopportune* l'Exposition de 1878.

Nous persistons à croire qu'un grand nombre d'Etats s'abstiendront.

Nous persistons à penser que la Russie, la Turquie et l'Autriche ont d'autres chats à fouetter que de s'occuper des menus détails d'une exposition.

Et les nouvelles les plus récentes du Danemarck et de l'Amérique viennent ajouter de nouvelles preuves à nos prévisions.

Donc, qui vivra verra.

Le *Courrier du Lot* ne répond à aucune des justes accusations dirigées contre lui.

Dans l'article qu'il essaie d'expliquer, il avait annoncé en termes formels :

[redacted]

Tels étaient les mensonges de la feuille bonapartiste de Cahors. Nous comprenons qu'il soit dur pour elle de reconnaître qu'elle a trompé sciemment ses lecteurs, afin d'entretenir les campagnes dans l'ignorance et dans une défiance injuste contre le gouvernement. Oui, cela est dur, mais nous l'avertissons que l'honnêteté publique exige une rétractation formelle. Nous la réclamons pour l'honneur de la presse française en général, et de la presse du Lot en particulier. Il faut que le journal de l'empire déclare qu'il s'est joué, par des inventions audacieuses, de la bonne foi des campagnes. Quand on consacre deux numéros par semaine a poursuivre des invectives les plus indignes le gouvernement de la France, et les bons citoyens qui ne veulent pas revenir à l'empire, il arrive une heure où il faut se justifier devant l'opinion amie de l'ordre et des lois.

Ajoutons que le *Courrier du Lot*, dans son patriotrisme, avait annoncé aussi l'ABSTENTION PROBABLE DE LA SUÈDE. Voici à cet égard la dernière nouvelle arrivée de Stockolm :

« Stockholm, le 22 mars, 10 h. m.

» Les Chambres suédoises ont voté » hier à l'unanimité le crédit demandé » par le gouvernement en vue de participer à l'Exposition universelle » de Paris, en 1878. »

Prévenons également ses mensonges de demain en donnant les dépêches suivantes :

« Berne, le 22 mars.

» Le Conseil national de Berne a » a accordé à l'unanimité un crédit de » 380,000 fr., au lieu de 375,000 » fr. demandés par le Conseil fédéral » Suisse pour l'Exposition de Paris. »

On mande d'Athènes à la *Correspondance politique*, de Vienne, que la commission grecque pour l'Exposition de Paris, a été nommée.

M. Théodore Delyannis est président.

Les membres de la commission sont :

MM. Gianopoulos, président de l'exposition industrielle d'Athènes ; les professeurs C. T. Prétenderis, A. Christomanos. Th. Orphanides, G. Zavizono, P. Boujoukas, l'inspecteur des mines, G. Metaxas, aide de camp du roi, A. Vlachos, chef de division au ministère de l'intérieur ; Tombazis, Phostiropoulo, Krinos et Zinopoulos, ce dernier, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

La commission a déjà commencé ses travaux et résolu en même temps d'inviter le gouvernement à augmenter de 100,000 drachmes le crédit de 150,000 accordé par la Chambre en vue de la participation à l'Exposition.

Nous apprenons avec plaisir que M. J. Calmon, peintre sculpteur, et M. Jacques Malinowski, viennent d'être nommés membres titulaires de l'Institut des Provinces de France.

COMMUNICATION DU PARQUET.

Le cadavre d'un jeune homme, âgé de 20 ans environ, qui paraît s'être suicidé, a été trouvé le 20 mars, à Villefranche-d'Aveyron. Ce jeune homme a été vu pendant la soirée du 19 dans diverses auberges et on a remarqué qu'il était accompagné d'un chien griffon. Il avait un sécateur dans sa poche. Il est vêtu d'une blouse bleue à petits carreaux, d'un pantalon noir en drap du pays, d'un gilet de tricot et d'un gilet noir. Il est coiffé d'un petit chapeau de feutre noir. Ce jeune homme est d'une taille assez élevée; il est imberbe, ses cheveux sont bruns et ses traits réguliers.

Les personnes qui pourraient fournir quelques renseignements sur l'identité de cet individu sont priées de les adresser sans délai au parquet de Cahors.

On nous écrit de Montcuq :

La foire du 22 mars, avait attiré dans notre localité beaucoup de monde. Le mouvement des affaires était très vif au champ de foire des bœufs où grand nombre d'acheteurs, venus de loin, ont payé les beaux attelages à un prix assez élevé et supérieur au cours précédent. Le petit nombre de bestiaux mis en vente et l'approche des travaux expliquent cette augmentation :

Les veaux de boucherie se sont payés	0 fr. 90 le kil.
Les porcs . .	49 fr. les 50 kil.
Le blé . . .	24 fr. l'hectolit.
Le maïs. . .	17 fr. —

La population de nos campagnes assiégeait les magasins d'épicerie; tout le monde voulait faire ses provisions pour la semaine sainte. Beaucoup de curieux autour des barraques et grande animation dans la vente des marchands étalagistes.

Le *Périgourdin* annonce que le phylloxera a fait son apparition à Mensignac et à Saint-Léon-sur-l'Isle. Sa présence aurait été également constatée à Neuvic, canton de Ribérac.

LE COMMERCE DES BLÉS ET FARINES.

D'une statistique communiquée par le ministère de l'agriculture et du commerce, il résulte que nos importations de froment (grains et farines) du 1er août 1876 au 28 février 1877 ont atteint le chiffre total de 3,106.951 quintaux métriques, et nos exportations pendant la même période, le chiffre de 1,227,256 quintaux métriques. Il est à noter en outre, que le total des importations en grains a dépassé de 2,551,635 quintaux celui de nos exportations, tandis qu'au contraire le total de nos exportations en farines a dépassé celui des importations de 671.940 quintaux.

Mgr Guerrin, évêque de Langres, dont le télégraphe nous a annoncé la mort, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, lundi soir, à la cathédrale, au moment où il revêtait ses ornements pontificaux pour le salut solennel de la fête de saint Joseph.

Mgr Guerrin était né à Vesoul, le 31 décembre 1793. Devenu vicaire général de Besançon, il fut préconisé comme évêque de Langres, le 15 mars 1852 ; il succédait à Mgr Parisis. Mgr Guerrin était connu pour son dévouement pastoral et son ferme attachement au Saint-Siège.

Le *Figaro* annonce que l'évêque de Blois, M. Pallu du Parc, a donné sa démission. Il ajoute que l'envoi de la démission de l'évêque de Blois, remonte à deux mois déjà. M. Pallu du Parc est âgé de 73 ans.

COUR D'ASSISES D'INDRE-ET-LOIRE.

Un petit martyr.

Une toute jeune femme Louise Vilmont, dont le mari est cordonnier à Tours vient de comparaître devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire, sous l'accusation d'avoir martyrisé son fils, un enfant de quatre ans et demi, mort il y a quelques semaines dans des conditions épouvantables.

Le petit Fernand Vilmont avait été élevé jusqu'à l'âge de quatre ans, à la campagne, chez son aïeul paternel. Au mois de mai dernier, sa mère manifesta l'intention de le reprendre. L'enfant arriva à Tours en excellente santé. Il était très-gai et très-facile à élever ; il ne donnait aucun embarras à sa mère. Cependant il ne tarda pas à devenir triste, à maigrir et à présenter les symptômes d'un dépérissement inexplicable. Bientôt il mourut.

Les propos des voisins amenèrent la justice à faire procéder à l'autopsie. Le docteur Danner constata que le petit cadavre était déchiqueté à coups d'ongles. La peau avait été arrachée par places. Un ulcère avait rongé une partie des doigts du pied gauche, laissant l'os à nu. Enfin, la mort était le résultat d'une congestion produite par un coup de bâton porté sur la tête avec la dernière violence.

La femme Vilmont, qui avait essayé, au début de soutenir, que son fils était mort d'une indigestion de homard, finit par se reconnaître coupable de ces violences odieuses, et essaya de se disculper en disant que son enfant était insupportable.

A l'audience, cette mère dénaturée a soulevé, par son attitude, l'indignation générale :

— Votre enfant, lui demande M. le président, était à peine arrivé chez vous, que vous avez commencé à le maltraiter. Vous l'appeliez c..., char...; vous menaciez de lui casser les reins ! Votre idée fixe était donc de le faire périr. Vous n'étiez cependant pas pauvre. Vous gagniez vous et votre mari, jusqu'à dix francs par jour. Est-ce exact ? — Oui, parfaitement.

D. Le petit Fernand avait une telle crainte de vous, qu'il se laissait battre sans oser crier, de peur que les voisins ne l'entendissent et que les coups ne fussent plus violents. Les coups ! les

voisins les entendaient à travers les murailles. (Mouvement d'horreur.)

L'accusée ne répond pas.

— Cet hiver, continue M. le président, à plusieurs reprises, vous avez plongé l'enfant dans l'eau glacée, alors que tout son corps était meurtri, couvert de plaies à vif, déchiré, de la tête aux pieds, par les coups que vous lui aviez portés. Vous avez été jusqu'à lui faire manger des excréments, en lui demandant : « si cela était bon ». (Explosion de murmures, sensation prolongée.)

L'accusée. — Je n'ai pas fait cela. J'avais soin de mon enfant. Je le faisais sortir...

M. le président. — Oui, vous l'emmeniez avec vous quelquefois, le dimanche, mais c'était pour lui un nouveau supplice. Vous faisiez marcher toute la journée ce pauvre petit enfant de quatre ans, épuisé par la souffrance et les coups et incapable de se traîner, à cause de cette plaie affreuse qui laissait à nu l'os de son pied.

Mais nous arrivons à la scène la plus horrible, celle de la mort du petit Fernand :

M. le président. — Le 19 janvier, l'agonie du pauvre enfant commença. Il était enfermé seul dans un cabinet noir, sans air, sans feu, n'osant pas vous appeler, parce qu'il craignait d'être battu. Du reste, vous étiez sortie : pendant que votre enfant se mourait, vous alliez au théâtre avec des amants. (Exclamations).

Le pauvre petit martyr délirait. Cet enfant de quatre ans était devenu comme fou à force de chagrin : son esprit battait la campagne.

Une fièvre ardente le minait tout entier, et il tenait des propos incohérents.

Dans son délire, il lui semblait que son chien, le seul être qui lui eût témoigné quelque affection, était près de lui, et il l'appelait. (Emotion profonde). A d'autres instants, il croyait vous entendre le menacer, et il répétait les paroles que vous lui adressiez avant de le battre : « Mets-toi là, couche-toi, donne-moi tes pattes ! » Et vous étiez au théâtre ! (Mouvement général d'indignation.)

L'accusée. — Non, je n'étais pas au théâtre !

M. le président. — Vous étiez sortie pour vous amuser, abandonnant votre enfant qui allait mourir, mais voici que vous rentrez. Qu'allez-vous faire ?

Fernand délire toujours, seulement il n'a plus la force de crier : il gémit à fendre le cœur. Vous arrivez, vous allez droit à lui, dans le cabinet sombre où il est abandonné, et, comme ses plaintes vous agacent, vous l'accablez de coups de martinet pendant dix minutes ! Vous lui brisez cet instrument sur le corps. Qu'importe ! vous frappez encore avec l'un des morceaux ! L'enfant se plaint faiblement, puis le silence se fait : il était mort ! (Cris et tumulte prolongé dans la salle).

Les témoins ont confirmé le récit fait par le président. On se demande quel pouvait être le mobile de ce crime épouvantable. Ce mobile a été révélé à l'audience et établi par les témoignages : la femme Vilmont avait enlevé l'enfant à son aïeul parce que celui-ci avait manifesté l'intention de laisser son héritage à son petit-fils. Ainsi, le pauvre enfant a été tué lentement, impitoyablement par sa mère, parce que l'horrible femme avait peur qu'il ne recueillît, à son détriment, la succession de ses grands parents.

La femme Vilmont a été condamnée au travaux forcés à perpétuité.

On adresse de l'arrondissement de Villeneuve, la communication suivante au *Journal de Lot-et-Garonne :*

Monsieur le Rédacteur,

Un fait des plus graves s'est passé, il y a quelques jours à peine, dans une commune de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

Une petite fille était malade ; tout le monde désespérait ; et au bout de quelques jours la mort de cette enfant plongeait toute une famille dans la désolation.

Il existait dans cette commune, une certaine croyance aux malins esprits. Cette croyance s'était surtout répandue depuis cinq ou six ans. La mort a enlevé, il y a quelques mois à peine, celui qui avait le plus contribué à entretenir dans le pays ces grossières superstitions.

Or, pendant la maladie de l'enfant, deux jeunes filles vont consulter une devineresse.

Cette prétendue sorcière leur répond : « Il y a chez vous une femme à la journée qui vous aide à soigner la petite fillette ; c'est cette femme qui a donné le mal. » Les deux jeunes filles reviennent aussitôt auprès de la jeune malade, communiquent à sa mère désolée leur entretien avec la sorcière et les révélations que cette dernière leur a faites.

La mère, furieuse, appelle aussitôt la femme qui l'aidait à soigner son enfant, et la sommant de lui ôter le mal, elle lui fait subir les plus mauvais traitements.

Cette pauvre femme croyait d'abord à une plaisanterie ; mais ses épaules bleuies par les coups, et les douleurs qui en ont été la triste conséquence lui eurent bientôt appris que le ridicule fanatisme de sa voisine, n'était que trop réel.

Que dire de tout cela, Monsieur le Rédacteur ? et ne demeure-t-on pas confondus à la seule pensée qu'à l'époque où nous vivons, de semblables aberrations puissent encore troubler l'imagination humaine !

La plus grande responsabilité doit retomber, je le sais, sur ces imposteurs dont le charlatanisme intéressé entretient dans nos campagnes des croyances d'un autre âge, et qui, pour mieux exploiter la crédulité publique, ne craignent pas de mêler de prétendues pratiques religieuses à leurs profanes et coupables incantations.

Mais n'est-il pas de notre devoir de protester énergiquement contre cette imposture, et de protester aussi contre les actes de violence qui en ont été récemment la cruelle conséquence !

N'est-il pas de notre devoir de dénoncer ces faits à la justice et d'engager le Parquet de Villeneuve d'avoir l'œil ouvert sur de si coupables et si stupides agissements.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 10 au 17 mars.

Mathématiques élémentaires.

Math. — 1 Couture ; 2 Combarieu.

Mathématiques préparatoires.

Histoire . — 1 Pascalie ; 2 Lagaspie.

Rhétorique.

id. — 1 Cabanès ; 2 Goudal.

Seconde.

id. — 1 Valat ; 2 Ségol.

Troisième.

Narrat. fr. — 1 Bénech ; 2 Tailhade.

Quatrième

Math. — 1 Rossignol ; 2 Maratuech.

Huitième.

Thème lat. — 1 Montal ; 2 Laur.

Classe primaire. — Première division.

Lecture. — 1 Combes ; 2 Denons.

Deuxième division.

id. — 1 Poujet ; 2 Gratacap.

Troisième division.

id. — 1 Breil ; 2 Ségol, F.

Quatrième division.

id. — 1 Palame, C. ; 2 Mendaille.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 24 mars.

Naissances.

Contou, Jean, rue Donzelle.
Cayla, Joachim, aux Capucins.
Brugidou, Augustin, rue des Elus.
Estradié, Léonie, rue St-André.
Lepetit, Eugène, rue Bousquet.
Pujol, Réné, à la Chartreuse.
Miquel, Germain, rue Valentré.

Mariages.

Lacavalerie, Guillaume et Deneue, Marie.

Décès.

Delpech, Emilie, 56 ans, B. Nord.
Tournon, Marie, 48 ans (Hospice).
Cammas, Guilte, 83 ans, rue Soubirous.
Astruc, François, 46 ans, rue Chantrerie.
Chimala, Edmond, 58 ans, rue Nationale.
Gardes, Jean, 53 ans, rue St-Barthélémy.

CALENDRIER DU LOT. — *Mars.*

JOUR	JOURS	FOIRES.
25	Diman.	
26	Lundi.	Gignac, Carlucet, Gramat, Cardaillac, Concorès.
27	Mardi.	Cazals, Luzech, Puybrun.
28	Mercr.	Beauregard.
29	Jeudi.	Grézels, Sénaillac, Floirac, Soturac.
30	Vend.	
31	Samedi	

Lunaisons du mois de Mars.
D. Q. le 6, à 10 h. 10 du soir.
N. L. le 15, à 3 h. 3 du matin
P. Q. le 22, à 1 h. 19 du soir.
P. L. le 29, à 5 h. 58 du matin.
Les jours croissent de 1 h. 50 m.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle du Dimanche, 25 Mars.

Latude

Ou trente-cinq ans de captivité.
drame en 5 actes d'Anicet Bourgeois.

DERNIÈRES NOUVELLES

Londres, le 22 mars, 1 h. 40, s.

Le conseil des ministres s'est séparé hier, sans arriver à aucune décision. On parle vaguement de dissentiments au sein du cabinet.

La situation diplomatique est donc moins bonne que la semaine dernière, comme je vous l'ai indiqué dans ma dépêche d'hier, mais sans être aussi alarmante que la dépeignent les journaux anglais.

Les négociations souffrent un arrêt ; la signature du protocole sera certainement différée. Cependant le protocole reste toujours le gage des intentions pacifiques de la Russie ; mais la démobilisation de l'armée russe devra suivre le désarmement de la Turquie. La Russie veut voir comment s'effectuera le renvoi des troupes irrégulières de la Turquie et quelle attitude celle-ci prendra à l'égard du protocole.

Nous sommes tombés dans un état d'incertitude politique dans lequel craindre ou espérer serait également prématuré.

Le général Ignatieff est parti ce matin pour le continent.

D'après le *Journal des Débats*, le problème politique se complique malheureusement du problème militaire, et la question du désarmement, question si délicate qu'il aurait fallu trouver le moyen de la résoudre par des sous-entendus, menace de prendre le premier rang. Pour le moment, rien n'est rompu, mais tout semble être suspendu : est-ce pour un jour ? Est-ce pour quinze ? est-ce pour plus longtemps ? on l'ignore ; ce qui est sûr, c'est qu'il faut croire très lentement tout ce que l'on entend dire.

Bourse de Paris

Cours du 24 Mars.

Rente 3 p. %..... 72.30
— 4 1/2 p. %..... 102.15
— 5 p. %..... 107.30

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 23 mars	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.350 »	3.380 »
Crédit foncier.....	610 »	618 »
Orléans-Actions ...	1.115 »	1.117 50
Orléans-Obligations.	337 »	338 75
Suez.....	701 25	715 »
Italien 5 %	73 55	73 17

MAISON DU PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, N° 4, N° 4 bis, N° 6, N° 8 et N° 10,

— PARIS —

VIENT DE PARAITRE

Le **Catalogue** complet avec gravures des Vêtements Printemps et Eté Mode 1877, pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.

ENVOI GRATUITS

Quelques articles extraits du Catalogues :

PARDESSUS riche, belle doublure homme..... 15f
VÊTEMENT COMPLET, belle nouveauté d'Elbœuf, homme..... 29f
COMPLET drap noir; homme. 27f
1res COMMUNIONS Vêtement complet..... 9 fr. 75
COSTUME complet enfants... 4f

Tout vêtement expédié, ne convenant pas, peut nous être retourné, l'argent en sera renvoyé de suite par un mandat-poste.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 francs.

Adresser les demandes au Directeur de

la MAISON du PONT-NEUF (Paris).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

24 mars 1877. (100)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXIII.

(*Suite.*)

Mais lui : c'est une attaque de brigands ! répondit-il ; et mettant son cheval au galop, et prenant la bride du coursier de sa maîtresse, il l'entraîna, pendant que le courrier qui l'accompagnait en faisait autant pour Laurette.

— Ecoutez ! disait avec insistance la fille du comte, écoutez ! c'est la voix de Richardin. Courez, courez à son secours.

Richardin, était le nom du second écuyer du comte, resté en arrière avec les gens d'armes venus de Seprio.

— Ce n'est rien ! reprit le premier écuyer ; ils sont sept hommes bien armés. Que voulez-vous qu'ils aient à craindre, et il continuait à pousser les chevaux, comme pour éloigner sa maîtresse du lieu de la lutte et la mettre en sûreté, en lui répétant que c'était à lui qu'on l'avait confiée et qu'on s'en prendrait à lui s'il arrivait quelque malheur.

Peu de temps après, le bruit s'apaisa, et ils ralentirent leur allure.

Béatrix, voulait à tout prix connaître la fin de cette aventure ; elle voulait parler à Richardin et savoir par lui ce qui s'était passé.

L'écuyer qui l'accompagnait, après avoir longtemps résisté à ses prières, revint sur ses pas ; mais il ne tarda pas à accourir d'un air effrayé, en disant que l'escorte avait été dispersée, que les brigands les poursuivaient, et il lança les chevaux dans des chemins de traverse qui menaient à un bois.

Pendant toute la nuit, ce fut une course désordonnée à travers des sentiers perdus, des landes et des bois, et cependant ils ne s'éloignaient pas beaucoup du point de départ. Les deux femmes, effrayées par la première attaque, étaient encore plus troublées par cette course interminable.

Leurs guides, avec de grandes démonstrations de respect, priaient Béatrix de n'avoir aucune crainte. Ils avaient perdu la route, et s'étaient égarés dans le bois ; ils la suppliaient de leur pardonner et de ne pas se plaindre à son époux. Ils avaient maintenant retrouvé leur chemin, et on allait arriver à Castelletto.

Oh ! si les pauvres femmes avaient su en quelles mains elles étaient tombées, et de quel côté on les dirigeait !

Au lieu d'aller à Castelletto, elles allaient à Rosate, au château de Marco Visconti, entre les griffes de Pelagrua ; l'écuyer du comte qui accompagnait Béatrix, n'était autre que ce traître qui s'était depuis longtemps vendu à Pelagrua, et le courrier était aux gages de Lodrisio, ainsi que les six hommes qu'il avait amenés de Seprio.

Tous les évènements de la veille et de cette nuit avaient été préparés par les deux vauriens pour enlever Béatrix à son mari. Leur but était de l'avoir sous la main pour la tenir à la disposition de Marco ; mais ils voulaient faire le coup sans l'effrayer, sans qu'elle s'aperçût qu'elle était au pouvoir d'étrangers. Ils tenaient à ce qu'elle fût tranquille, et ils voulaient la préparer lentement à servir leurs desseins.

Aussi, laissant de côté leur première idée qui était d'attaquer à main armée Ottorino et les deux hommes de son escorte qui lui étaient fidèles, après avoir essayé divers partis, ils s'arrêtèrent à celui que nous venons de leur voir exécuter : Eloigner le jeune homme de sa femme à l'aide d'une fausse lettre de Marco.

Quant à Lupo, ils avaient décidé d'attendre la nuit, et de l'attirer avec un ordre d'Ottorino ; mais ils n'avaient pas eu besoin de recourir à ce moyen. Lupo était allé déjà à Castel Seprio se jeter comme son maître, dans la gueule du loup.

Leur fourberie avait donc été couronnée d'un plein succès.

Restait l'autre écuyer du comte, qui n'avait trempé en rien dans ces infâmes machinations ; mais un seul homme, sans soupçons, au milieu de tant de gens, pouvait-il inspirer quelque crainte ? Il était bien aisé de s'en débarrasser.

Pelagrua avait d'abord hésité. L'affaire lui semblait trop périlleuse. Ravir et emprisonner une jeune fille de cette condition ! il ne l'osait guère, mais Lodrtsio qui avait à cœur que la chose réussît, ne fût-ce que par haine pour Ottorino, avait su lever tous ses scrupules.

Il lui avait fait clairement comprendre qu'au point où en étaient les choses, il n'y avait pas d'autres moyens à prendre pour faire ce que son maître lui avait expressément recommandé. C'était par nécessité qu'il se portait à de pareils excès, et le succès excuserait tout.

— C'est comme s'il l'avait ordonné, lui disait-il, de lui faire lever une perdrix. Tu l'a fais tomber dans son carnier, veux-tu qu'il t'en sache mauvais gré ?

Voici la conclusion qu'ils prirent d'un commun accord : Laisser ignorer pendant quelque temps ce rapt à Marco ; voir comment tourneraient les affaires ; laisser percer quelque chose de leur attentat pour tenir Marco en éveil et l'amener à s'occuper des affaires de Lombardie, et en attendant, sans se compromettre, amener peu à peu la prisonnière à faire leur volonté.

CHAPITRE XXIV.

Béatrix et sa suivante arrivèrent à l'aube au château de Rosate. Comme elles ne connaissaient en rien le pays, elles se crurent à Castelletto. Après avoir traversé une vaste cour entourée d'arcades, monté plusieurs escaliers, passé dans divers corridors, elles entrèrent dans un salon qui donnait sur quatre ou cinq chambres. Dans tout ce trajet, elles ne rencontrèrent personne.

(*A suivre*).

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE-ROUILLÉ dont le succès est assuré (*Voir aux annonces.*)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, *Rhumes* négligés, *bronchites*, *grippes*, *toux d'irritation*, par le sirop *Coméra*, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

ÉPILEPSIE
CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises. Docteur KIVALLS ✻, 10, rue de Rennes, Paris, de 2 à 3 heures ou par correspondance.

Notice sur l'hygiène pour combattre l'obésité, expédiée franco, sous pli cacheté, contre 2 fr. à M. BERNARD, chimiste, 20, rue d'Assas, Paris.

Avis. -- On demande des représentants pour la vente à crédit de *toute* la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

ACHETEZ directem^t **VOS MONTRES**
70, Grande-Rue, à Besançon,
Chez **A. ROBERT,** Fab^t
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseig^ts gratis et fr^co

Pour tous les extraits et articles non-signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc., S'adresser au bureau du Journal.

PHARMACIE S^T-SEVEZ

PLACE DU MARCHÉ
EN FACE LA CATHÉDRALE
A CAHORS

M. St-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la *Pharmacie Centrale*, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE St-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

PATE ET SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de *Toux*, *Rhumes*, *Grippes*, *Catarrhes*, *Bronchites*, *Enrouement*, *Extinction de voix* et *Asthme*, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le **Sirop** et la **Pâte de Sève de Pin** de **Lagasse.**

Dépôt dans les principales pharmacies.

PASTILLES DIGESTIVES
AUX LACTATES ALCALINS
de **BURIN DU BUISSON,** Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris.

ELLES SONT SOUVERAINES CONTRE :

les **Digestions laborieuses;**	la **Sécheresse de la bouche;**
les **Gonflements d'estomac;**	les **Migraines;**
les **Pituites;**	les **Renvois de gaz;**
les **Nausées;**	les **Vomissements.**

Dépôt dans les principales pharmacies.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE-ROUILLE (Extrait de plantes marines). Renseignements gratis en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1re classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE — MARQUE DE FABRIQUE — A CLERMONT-FERRAND

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Iles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^ds de comestibles

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ
DIDIER, *20, boulevard Poissonnière,* **Paris.**

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les **Maladies de l'estomac** (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de **celles des Intestins et du Foie,** des **Dartres,** des **Hémorrhoïdes,** des **Congestions,** des **Constipations opiniâtres,** des **Rhumatismes,** des **Affections utérines.**—MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute particulière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien ; à Figeac, Houillé, épicier.

HENRICH LANZ A MANPHEIM (Grand Duché de Bade)
Construction de Machines agricoles

Spécialité de BATTEUSES A BRAS ET A MANÈGE (56,000 machines livrées). Grande médaille de progrès à l'Exposition Universelle de Vienne 1873. 52 diplômes d'honneur, 18 médailles d'or ; 65 médailles argent et bronze.

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès dep^s 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2 f. et 4 f.

RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les **SIROP** et **PATE de BLAYN** aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1^f 50 la b^te

BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes ph^cies de France et de l'étranger.

Aux Entrepreneurs
A VENDRE DANS TOULOUSE

118,200 mètres de terrain à bâtir d'un seul tenant, propre à toute industrie, cité et percé par 3 rues éclairées au gaz.

Il a été choisi après enquête pour être acheté par une *de plus grandes administrations de France.* Affaire à traiter de suite sur, laq'elle on pourra *doubler son capital.* Prix en bloc, 5 fr. le mètre dont tiers comptant. *Détail facile.* Ecrire à M. Balancy, officier en ret., rue St-Etienne, 9, Toulouse.

VICHY
Administration—PARIS, 22, boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux-minérales, Droguistes et pharmaciens.

4 FR. PAR AN — *QUATORZIÈME ANNÉE* — **4** FR. PAR AN

LE
MONITEUR
DES
TIRAGES FINANCIERS
Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de **6,000,000** de fr.
Paraît tous les Jeudis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :
Causerie financière. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer.— Chronique des valeurs. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes des tirages autorisés. — Bourses de Paris, Lille, Lyon et Marseille.

PRIME GRATUITE
OFFERTE A TOUT ABONNÉ NOUVEAU :
LE
CALENDRIER-MANUEL
DU CAPITALISTE
pour **1877**
VOLUME TRÈS-COMPLET ÉDITÉ AVEC LUXE
CONTENANT :
Des indications pratiques générales à l'usage des capitalistes et des rentiers, — des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — les plus hauts cours et les plus bas cours cotés en 1876, — l'époque de chaque tirage, — le revenu des dernières années, — l'échéance des coupons, — le taux et la période de l'amortissement,—un tableau synoptique complet de toutes les valeurs à lots autorisées, etc.

ON S'ABONNE
Pour **4** fr. par an
AU
MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
16, rue Le Peletier, Paris

On peut envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

8e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Correspondce étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

4 fr. par AN — **4** fr. par AN

PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES
Accord et réparaton. — Vente, échange et locaton.

L. BASCHET, *Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.*

LE
MUSÉE POUR TOUS

Revue de *Littérature* et *d'Art,* paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et Ce, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 *fr.* 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris		Départements	
Un an.....	**100** fr.	Un an.....	**117** fr.
Six mois.....	**50** fr.	Six moix.....	**60** fr.
Série de 5 numéros...	**11** fr. **25**	Série de 5 nnméros...	**12** fr.

On souscrit : *à Cahors,* chez GIRMA, libraire.

LIBRAIRIE ABEL PILON & Cie
33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE — MUSIQUE

CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition,
PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS
Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de payement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de **toutes les Publications musicales** éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLÉMENTI; doigtée par *Moscheles,* soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr.—Envoi franco des Catalogues.

50 *LIVRAISONS* A **10** **centimes** CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
CINQ-MARS
OU
Une conjuration sous Louis XIII
PAR
ALFRED DE VIGNY
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

10 *SÉRIES* A **50** **centimes** CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boul^d des Italiens, 15, à la **LIBRAIRIE N^lle**